

EXTRAIT

**du registre des délibérations du Comité Syndical
du Syndicat Mixte pour le SCoT La Rochelle-Aunis**

**Convocations envoyées le 28 février 2019
Le Comité Syndical est composé de 20 délégués**

SEANCE Ordinaire du 8 mars 2019 à 9h30

2019-06

AR PREFECTURE
017-200063667-20190308-2019_06-DE
Reçu le : 13 / 03 / 2019

Nombre de membres en exercice : 20
Nombre de membres présents : 17
Nombre de membres votants : 16

L'an deux mille dix-neuf, le vendredi huit mars à neuf heures trente, les membres du Comité Syndical du Syndicat mixte pour le Schéma de Cohérence Territoriale La Rochelle-Aunis se sont réunis en session ordinaire, au Thou, sous la présidence de M. Antoine GRAU, premier Vice-Président en l'absence du Président empêché.

MEMBRES TITULAIRES PRESENTS : 11/20

M. JEAN-MARIE BODIN – M. CHRISTIAN BRUNIER - MME BRIGITTE DESVEAUX – M. ALAIN DRAPEAU - M. ROLAND GALLIAN - M. JEAN GORIOUX – M. ANTOINE GRAU - M. MICHEL MAITREHUT M. JEAN-PIERRE SERVANT - M. FRANÇOIS VENDITTOZZI – M. PAUL-ROLAND VINCENT.

MEMBRES SUPPLEANTS PRESENTS AVEC DELEGATION : 5

M. ROGER GERVAIS REMPLAÇAIT M. JEAN-FRANÇOIS FOUNTAINE
M. JOËL DULPHY REMPLAÇAIT M. RAYMOND DESILLE
M. VINCENT DEMESTER REMPLAÇAIT M. GUY DENIER
MME LINE LAFOUGERE REMPLAÇAIT M. DAVID BAUDON
M. YVES SEIGNEURIN REMPLAÇAIT MME ANNE-LAURE JAUMOILLIE

MEMBRES TITULAIRES AYANT DONNE POUVOIR : 0/20

SECRETARE DE SEANCE : François VENDITTOZZI

AUTRES MEMBRES SUPPLEANTS PRESENTS SANS DELEGATION : 1

M. CHRISTIAN GRIMPRET

MEMBRES EXCUSES :

M. DAVID BAUDON- MME NATHALIE BOUTILLIER – M. DAVID CARON - M. GUY DENIER - M. RAYMOND DESILLE – M. EMMANUEL DEVAUD - M. JEAN-FRANÇOIS FOUNTAINE - M. WALTER GARCIA - MME ANNE-LAURE JAUMOILLIE - M. JEAN-LOUIS LEONARD – M. JACQUES PIERARD – M. HERVE PINEAU.

ETAIENT EGALEMENT PRESENTS :

Le comptable public du Syndicat mixte : M. Rodolphe GOANVIC.

Service du Syndicat mixte : M. Nicolas CAJON, Mme Nathalie GUERY, Mme Céline BAUDET.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

M. Antoine GRAU, premier Vice-Président, rappelle que le Comité syndical :

- a préalablement débattu sur les orientations budgétaires 2019 lors de sa séance du 29 janvier 2019 en application de l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- vient d'approuver le compte administratif 2018 et le compte de gestion 2018 ainsi que les résultats ;
- vient de décider d'affecter le résultat de fonctionnement 2018 d'un montant de 95.365,49 euros comme suit :
 - 1) Affectation en réserves d'investissement R 1068 : 50.000,00 euros
 - 2) Reports en recettes de fonctionnement R 002 : 45.365,49 euros

Ensuite, M. Grau présente au Comité Syndical les informations financières essentielles du budget primitif 2019 :

▪ **Elaboration du SCoT :**

Dépenses

. La procédure d'élaboration du SCoT est effective, les 4 marchés d'études sont en cours d'exécution ainsi que la mission d'assistance juridique. Une somme de 240.000 € est à prévoir en 2019 correspondant à la rémunération des bureaux d'études, l'assistance juridique et l'organisation de séminaires de travail.

Recettes

. Un recours à l'emprunt est prévu pour financer les études liées à l'élaboration du SCoT en section d'investissement et optimiser les finances du Syndicat mixte et de ses membres. Le montant de l'emprunt pourrait s'élever à 138.414€ en 2019.

▪ **Montant de la cotisation 2019 :**

Le montage budgétaire réalisé ci-dessous a permis d'évaluer le **montant de la cotisation 2019 à 1,24€ par habitant** sur la base de **235943 habitants** (populations légales en vigueur au 1^{er} janvier 2019).


Budget primitif 2019
Syndicat mixte pour le SCoT La Rochelle Aunis

Dépenses 2019 Fonctionnement		Recettes 2019 Fonctionnement				
		Cotisation par habitant				
Personnel charges 2019	203 000,00 €	Populations légales au 1er janvier 2019	100%	235 943	1,24 €	292 569,32 €
1 Responsable		CdA La Rochelle	73,65%	173 780	1,24 €	215 487,20 €
1 Chargé d'études urbanisme		CdC Aunis Atlantique	12,71%	29 981	1,24 €	37 176,44 €
1 Gestionnaire administratif		CdC Aunis Sud	13,64%	32 182	1,24 €	39 905,68 €
Indemnité d'un VP	6 500,00 €	Subventions d'investissement transférées				16 800,00 €
Autres charges	42 434,81 €	Excédent de fonctionnement reporté				45 365,49 €
Frais agents (déplacements, formations)	4 000,00 €					
Mise à disposition services et moyens (matériels, locaux)	13 000,00 €					
Manifestations (colloques, rencontres nationales)	4 000,00 €					
Cotisations Fédération Nationale SCoT (0,01€ par habitant)	2 400,00 €					
Assurance collectivité + véhicule	2 200,00 €					
Frais location d'un véhicule (250 € par mois)	3 000,00 €					
Autres charges de gestion courante	13 834,81 €					
Dotations aux amortissements	52 800,00 €					
Virement à la section investissement	50 000,00 €					
TOTAL	354 734,81 €					TOTAL 354 734,81 €
Dépenses 2019 Investissement		Recettes 2019 Investissement				
Elaboration du SCOT	200 000,00 €	Réserves excédent fonctionnement capitalisé				50 000,00 €
Etudes et frais divers /actions concertation	40 000,00 €	Recettes d'amortissements études SCoT				52 800,00 €
Matériels divers	2 500,00 €	Virement de la section de fonctionnement				50 000,00 €
Remboursement de l'emprunt 2018	17 000,00 €	Emprunt 2019				138 414,54 €
Amortissements des subventions	16 800,00 €					
Déficit investissement reporté	14 914,54 €					
TOTAL	291 214,54 €					TOTAL 291 214,54 €
TOTAL Dépenses	645 949,35 €	TOTAL Recettes				645 949,35 €

Ces explications entendues, après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents,

- après avoir adopté le compte administratif 2018, le compte de gestion 2018 ainsi que les résultats ;
- après avoir affecté le résultat de fonctionnement 2018 d'un montant de 95.365,49 euros comme suit :

1. **Affectation en réserves d'investissement R 1068 : 50.000,00 euros**
2. **Reports en recettes de fonctionnement R 002 : 45.365,49 euros**

 **ADOpte PAR CHAPITRE LE BUDGET PRIMITIF 2019** qui vient de lui être présenté, lequel se résume ainsi :

BUDGET PRIMITIF 2019 - FONCTIONNEMENT

RECETTES			EUROS
74	74758	Participation des Communautés adhérentes : cotisation 1,24€/habitant	292 569,32
042	777	Subventions d'investissement transférées	16 800,00
002		Excédent de fonctionnement reporté	45 365,49
TOTAL RECETTES			354 734,81
DEPENSES			
011		Charges à caractère général	39 160,00
012		Charges de personnel	203 000,00
65		Autres charges de gestion courante	7 274,81
66		Charges financières	1 500,00
67		Charges exceptionnelles	1 000,00
042	6811	Dotation aux amortissements	52 800,00
023		Virement à la section d'investissement	50 000,00
TOTAL DEPENSES			354 734,81

BUDGET PRIMITIF 2019 - INVESTISSEMENT

RECETTES			EUROS
16	1641	Emprunt pour financer les études liées à l'élaboration du SCoT (opération SCoT 01)	138 414,54
040	2802	Amortissements des études SCoT	52 571,00
040	28188	Amortissement autre matériel	229,00
021		Virement de la section de fonctionnement	50 000,00
1068		Réserves excédent fonctionnement capitalisé	50 000,00
TOTAL RECETTES			291 214,54
DEPENSES			
Opération SCoT 01 « Elaboration du SCoT » (dont 65 898,00€ de restes à réaliser 2018)			240 000,00
20	202	Elaboration du SCoT	200 000,00
20	202	Etudes et frais divers	40 000,00
Opération SCoT 02 « Equipement matériel »			2 500,00
20	2051	Licences	500,00
21	2183	Matériel de bureau et informatique	1 500,00
21	2184	Mobilier	0,00
21	2188	Autres	500,00
Hors opération			
001		Déficit d'investissement reporté	14 914,54
16	1641	Remboursement emprunt 2018	17 000,00
040	1391	Amortissements des subventions	16 800,00
TOTAL DEPENSES			291 214,54

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
 Pour extrait conforme,
 Au registre sont les signatures.

Pour le Président et par délégation,
 Le premier Vice-Président,
 Antoine GRAU



Pour :	16
Contre :	0
Abstention :	0